



Droits voisins du droit d'auteur : le SNJ demande à la direction d'ouvrir la négociation

Les « droits voisins » du droit d'auteur sont payés par les multinationales du web (les GAFAM) aux éditeurs de presse comme France télévisions. Le Syndicat National des Journalistes demande à la direction l'ouverture d'une négociation pour la répartition de ces droits entre l'entreprise et les salariés concernés.

Voici le courrier adressé à la direction :

Paris, le 26 avril 2024,

A L'attention de Madame Delphine Ernotte,
Présidente de France Télévisions

Copies : Isabelle Caroff, Directrice des ressources humaines
Sandrine Misrahi-Bernard, Directrice du dialogue social

Madame la présidente,

Au cours du CSE central des 24 et 25 avril, vous avez confirmé au SNJ que France télévisions « commence à percevoir des droits voisins ».

Comme vous le savez, la loi 2019-775 du 24 juillet 2019 qui a créé, par transposition d'une directive européenne ce droit voisin au profit des agences et des éditeurs de presse, indique également que des négociations sont nécessaires en vue d'une rétribution des journalistes qui ont droit, selon les termes de la loi « à une part appropriée et équitable de la rémunération ».

Toujours selon les termes de la loi, « cette part ainsi que les modalités de sa répartition entre les auteurs concernés sont fixées dans des conditions déterminées par un accord d'entreprise ou, à défaut, par tout autre accord collectif ».

Le SNJ vous demande donc, Madame la présidente, d'ouvrir une négociation dans les meilleurs délais, en vue de déterminer la répartition des droits voisins perçus par l'entreprise.

Dans l'attente, recevez, Madame la présidente, nos meilleures salutations

Les délégués syndicaux centraux du SNJ